



Délibération n°2026-95

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : attribution de subvention aux associations pour l'année 2026

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-108 du 28 août 2018 portant sur l'approbation du règlement d'attributions des subventions aux associations,

Vu la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite « Séparatisme », et son décret d'application paru le 31 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2026-29 en date du 24 février 2026 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2026,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-32 en date du 24 février 2026 portant approbation du budget annexe développement économique de l'exercice 2026,

Vu la délibération 2026-30 du 24 février 2026 portant attribution d'une subvention à la Passem

Vu la délibération 2026-79 du 28 avril 2026 portant attribution d'une subvention à l'association Solution Mobilités

Vu la présentation du dossier en bureau le 18 mai 2026 et en conférence des maires du 22 juin 2026

Après orientation par le bureau du 18 mai 2026, et présentation du dossier en conférence des maires du 22 juin 2026, Monsieur le Président propose l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 comme proposé ci-après.

Monsieur le Président rappelle le règlement d'attribution des subventions aux associations :



Domaines d'intervention :

Sportif

- Actions conduites par un club sportif du territoire pour faire fonctionner une école de sport – 18 ans
- Actions pour organisation des compétitions sportives -18 ans (départementales, régionales, nationales ou internationales)

Social et Educatif

- Actions à vocation caritatives
- Actions dans le cadre du PGT favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des adolescents
- Actions socio-éducatives collèges et lycée

Culturel et Patrimonial

- Actions culturelles considérées comme facteur d'attractivité et de cohésion sociale sur territoire
- Actions de rayonnement intercommunal visant à mettre en valeur les patrimoines du Pays d'Orthe et Arrigans programmation d'actions culturelles permettant de diversifier l'offre aux populations et garantissant un accès pour tous à la culture



DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATIONS - 2026

type	Nom association	22 €	PEDT	2026 PROPOSITION
		Licenciés		
SPORT ECOLE	AS ORISTOISE PELOTE	14	150	458,00 €
SPORT ECOLE	AS ORTHEVIELLOISE PELOTE	24		528,00 €
SPORT ECOLE	AS SORDAISE PELOTE	28		616,00 €
SPORT ECOLE	BASKET ARRIGANS	164	150	3 758,00 €
SPORT ECOLE	BASKOLAND VTT	38	300	1 136,00 €
SPORT ECOLE	BOXFIT CLUB	33		726,00 €
SPORT ECOLE	CANOT CLUB DES GAVES ECOLE	16	150	502,00 €
EXCEPTIONNEL SPORT	CANOT CLUB DES GAVES ACHAT MATERIEL			500,00 €
SPORT ECOLE	CAUNEILLE BASKET D ORTHE	171	300	4 062,00 €
SPORT ECOLE	CLIQUE ET HARMONIE PEYREHORADE	115		2 530,00 €
SPORT ECOLE	CLUB AMICAL STEPHANOIS PELOTE	20		440,00 €
SPORT ECOLE	CLUB AMICAL DE PEY - PELOTE	37		814,00 €
SPORT ECOLE	FRONTON CAGNOTTAIS	20	150	590,00 €
SPORT ECOLE	FRONTON PORT DE LANNAIS	17	150	524,00 €
SPORT ECOLE	FRONTON ST LONNAIS SECTION DANSE	110	150	2 570,00 €
SPORT ECOLE	JUMP	149	150	3 428,00 €
SPORT EVENEMENT	LA PASSEM			1 000,00 €
SPORT ECOLE	LES ATELIERS DE LA DANSE	62	150	1 514,00 €
SPORT ECOLE	MIMBASTE CLERMONT SPORTS	19		418,00 €
SPORT ECOLE	PAYS D ORTHE MAIN NUE	19	150	568,00 €
SPORT EVENEMENT	PAYS D ORTHE MAIN NUE LES MARDIS DE PEYREHORADE			922,50 €
SPORT ECOLE	PELOTARI CLUB HASTINGUES	38		836,00 €
SPORT ECOLE	PHL RUGBY	201	150	4 572,00 €
SPORT ECOLE	PS ATHLETISME	32		704,00 €
SPORT EVENEMENT	PS CYCLISME TOUR DU POA HABAS BELUS			1 700,00 €
SPORT ECOLE	PS FOOTBALL	192	300	4 524,00 €
SPORT ECOLE	PS JUDO	110	300	2 720,00 €
SPORT ECOLE	PS NATATION	245	150	5 540,00 €
SPORT ECOLE	PS RUGBY	217	150	4 924,00 €
SPORT	PS RUGBY			12 000,00 €
SPORTACCESSION MONTE	PS RUGBY			10 000,00 €
SPORT ECOLE	SDCS SELFDEFENSE COMBAT SECOURIS	58		1 276,00 €
SPORT ECOLE	TENNIS CLUB HABASSAIS	36		792,00 €
SPORT ECOLE	TENNIS CLUB PEYREHORADE	37		814,00 €
SPORT ECOLE	TENNIS CLUB PORT DE LANNAIS	31		682,00 €
SPORT ECOLE	TKD CHUNG DO KWAN	31		682,00 €
SPORT ECOLE	US POUILLON TENNIS	61	150	1 492,00 €
SPORT ECOLE	VOLLEY CLUB ORTHE	83		1 826,00 €
SOUS TOTAL SPORT		2428	3150	82 688,50 €

type	Nom association	22 €	PEDT	2026 PROPOSITION
		Licenciés		
EDUCATION	ASSO SPORTIVE COLLEGE PAYS D'ORTH	127		1 270,00 €
EDUCATION	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAYS D ORTHE			5 300,00 €
EDUCATION	COLLEGE ROSA PARKS POUILLON	440		5 500,00 €
SOUS TOTAL EDUCATION				12 070,00 €



type	Nom association	22 €	Publié le 25/06/2026 2026	Licencié ID : 040-200069417-20260622-2026 95-DE
CULTURE	CENTRE CULTUREL PAYS D'ORTHE			2 000,00 €
CULTURE	CHANTONS SOUS LES PINS			2 500,00 €
CULTURE	COLLECTIF POUR L ACCES DES JEUNES A LA CULTURE			3 584,00 €
CULTURE	COMITE DU FESTIVAL DES ABBAYES			2 500,00 €
CULTURE	DE HASTINGS A HASTINGUES			200,00 €
CULTURE	DU CINEMA PLEIN MON CARTABLE			2 200,00 €
CULTURE	IMAG IN			1 500,00 €
CULTURE	L ART POUR TOUS TOUS POUR L ART P	39	150	1 008,00 €
CULTURE	LA MUSICALE DES GAVES			2 500,00 €
CULTURE	L EMOI DES MOTS			3 500,00 €
CULTURE	LES AMIS DU CARCOILH			9 000,00 €
CULTURE	LOS GASCONS DEU KIWI			300,00 €
CULTURE	POUILLON CULTURE TRADITION			2 500,00 €
SOUS TOTAL CULTURE				33 292,00 €

type	Nom association	2026 PROPOSITION
SOCIAL	COMICE AGRICOLE PAYS D ORTHE	250,00 €
SOCIAL	ADMR	5 000,00 €
SOCIAL	CIDFF	3 000,00 €
SOCIAL	ADAVEM	4 270,00 €
SOCIAL 020	SOLUTION MOBILITE	25 000,00 €
SOCIAL	SOLUTIONS AIDANT	5 000,00 €
SOUS TOTAL SOCIAL		42 520,00 €
TOTAL GENERAL article 65748		170 570,50 €

type	Nom association	2026 PROPOSITION
DROIT 020 6281	CDAD	1 000,00 €
SOCIAL	ADIL 40	5 546,00 €
SOCIAL	MISSION LOCALE	21 089,89 €
SOUS TOTAL SOCIAL article 6281		29 661,89 €

CHAPITRE 65-65748				
ACTION ECO	LE RELAIS SAISONNIER ORTHE			5 000,00 €
ACTION ECO	ADIE			1 000,00 €
ACTION ECO	INITATIVE LANDES			8 000,00 €
Total à l'article 65748				14 000,00 €
CHAPITRE 011-6281				
ACTION ECO	LANDES ATTRACTIVITE			4 622,00 €
Total à l'article 6281				4 622,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**

(Audrey Peyres ne prend pas part au vote pour le club amical stéphanois pelote ; Jérôme CORRET ne prend pas part au vote pour le comice Agricole ; Sylviane LESCOUTTE ne prend pas part au vote pour le Fronton cagnottais ; Damien DELAVOIE ne prend pas part au vote pour le tennis club habassais ; Éric COURROUY ne prend pas part au vote pour Imagin' ; Sandra LIGNAU ne prend pas part au vote pour l'association Orthevielloise pelote ; Julien PEDELUCQ ne prend pas part au vote pour le PS Rugby, Solution mobilité et le relais saisonnier ; Jean-Marc LESCOUTE ne prend pas part au vote pour le relais saisonnier et Solution mobilité)

- **DECIDE** l'attribution des subventions 2026 comme défini ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2026 de la Communauté de communes ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe action économique 2026 de la Communauté de communes pour les subventions relatives à l'action économique ;
- **RAPPELLE** que les subventions à la Passem et à Solution Mobilités ont été versées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution, les conventions de partenariat, le contrat d'engagement républicain, et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Françoise LABORDE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

